

pieces facturer non remplacez

Par ALEX0060, le 20/01/2022 à 17:57

Bonjour,

suite a une fuite d huile jai depose mon vehicule au garage.

suite a cela je recupere mon vehicule sans puissance donc il me la reprend a deux reprises sans resultat et me dit que c est une coincidence mais mon turbo a grille choses que je ne croit pas .

je decide donc de contacte ma protection juridique qui fait expertisez le vehicule et demontez et la ,le verdict tombe, les joints facturer on juste ete resserer mais non changez et au vu du serrage excessif ont cassez les quatre injecteurs.

pendant I essaie avec le vehicule sans puissance ,(les experts ont voulu constate) la voiture a failli prendre feu .

puis je porter plainte contre le garage sachant que c est un vehicule equipe pour fauteuil roulant ma femme etant handicape, pour escroquerie manifeste ainsi que pour mise en danger de la vie d autrui ?

le garage ne veut rien savoir et a repondu quil voulait allez jusquau tribunal.

vous remerciant de vos reponses et du temp consacrer a lire ce poste.

Par miyako, le 21/01/2022 à 16:34

Bonjour,

Faites jouer votre protection juridique ,il n'y a pas le choix devant une telle attitude.Gardez bien le rapport de l'expert de votre assurance ,cela va vous servir .

Cordialement